

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
**LEFRANC & BOURGEOIS ENCRE DE CHINE NAN KING / INDIAN INK**  
Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

**Nom du produit** LEFRANC & BOURGEOIS ENCRE DE CHINE NAN KING / INDIAN INK

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées** Le Dessin Graphique/L'oeuvre Illustrative

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur** ColArt International Holdings Ltd.  
The Studio Building  
21 Evesham Street  
London  
W11 4AJ  
United Kingdom  
+44 (0)208 424 3200  
R.Enquiries@colart.co.uk

**Personne à contacter** Regulatory Manager

**Fabricant** ColArt International SA  
5 Rue Rene Panhard  
Z.I .Nord  
72021 Le Mans Cedex 2  
+33 2 43 83 83 00

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

**Numéro d'appel d'urgence** +44 (0)208 424 3200 This telephone number is available during office hours only 09:00 to 17:00 GMT Language English.

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification**

**Dangers physiques** Non classé.

**Dangers pour la santé humaine** Non classé.

**Dangers pour l'environnement** Non classé.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Mentions de danger** NC Non classé.

**2.3. Autres dangers****SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**Commentaires sur la composition** Tous les ingrédients dangereux sont au-dessous de la limite de classification

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

**Inhalation** Consulter un médecin pour des conseils spécifiques.

## LEFRANC & BOURGEOIS ENCRE DE CHINE NAN KING / INDIAN INK

<b>Ingestion</b>	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin pour des conseils spécifiques.
<b>Contact cutané</b>	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin pour des conseils spécifiques.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

##### 5.3. Conseils aux pompiers

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

##### 6.4. Référence à d'autres sections

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

##### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### **N-BUTANOL**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 50 ppm 150 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Commentaires sur les composants** OES = Occupational Exposure Standard (Limites d'exposition UK)

##### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Aucune ventilation particulière requise.

## LEFRANC & BOURGEOIS ENCRE DE CHINE NAN KING / INDIAN INK

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

**Protection des mains** Pas de protection spécifique des mains notée.

**Autre protection de la peau et du corps** Pas d'équipement de protection spécifique noté, mais peut être requis de toute manière.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Noir.
<b>Odeur</b>	Presque sans odeur.
<b>pH</b>	pH (solution concentrée): >7.5
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	>100°C @ 760 mm Hg
<b>Densité relative</b>	>1 @ 20°C
<b>Solubilité(s)</b>	Miscible avec l'eau

#### 9.2. Autres informations

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Pas de risques particuliers de stabilité.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

#### 10.5. Matières incompatibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Un feu créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Information générale** Pas de danger spécifique pour la santé connu.

**Dangers chroniques et aigus pour la santé** Ce produit a une faible toxicité. Seules des quantités importantes sont susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine.

### SECTION 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## LEFRANC & BOURGEOIS ENCRE DE CHINE NAN KING / INDIAN INK

### 12.4. Mobilité dans le sol

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### 12.6. Autres effets néfastes

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

**Classe déchet** 08 01 12 waste paint and varnish other than those mentioned in 08 01 11

## SECTION 14: Informations relatives au transport

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.  
Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.  
Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

## SECTION 16: Autres informations

**Références littéraires clés et sources de données** Material Safety Data Sheet, Misc. manufacturers

**LEFRANC & BOURGEOIS ENCRE DE CHINE NAN KING / INDIAN INK**

<b>Date de révision</b>	04/04/2016
<b>Révision</b>	3
<b>Remplace la date</b>	13/03/2015
<b>Phrases de risque dans leur intégralité</b>	Non classé R22 Nocif en cas d'ingestion. R35 Provoque de graves brûlures. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.